

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT NECESSAIRE A L'ACQUISITION D'UN ARBRE OU ARBUSTE PAR LES HABITANTS DE LA COMMUNE DE GIVORS.

Date limite de réception des candidatures le mercredi 23 octobre 2024 inclus

! Les candidatures se font uniquement sur la plateforme toodego !

NOM :

PRENOM :

Adresse postale :

Mail :

Téléphone :

- Je certifie habiter à Givors et être le propriétaire du terrain qui recevra l'arbre (ou à défaut je fournis l'autorisation expresse du propriétaire).
- Je conserve un exemplaire du certificat d'engagement.
- Je m'engage à **respecter** les règles de plantations conformément aux textes en vigueur ; à **suivre** la formation pour la plantation d'un arbre qui aura lieu **13 Novembre 2024** à l'issue de laquelle me sera remis mon arbre ; à **effectuer** les tailles et l'entretien nécessaire au bon développement de l'arbre.
- Je coche **l'espèce** que je souhaite acquérir (sous réserve de disponibilité en pépinières) :

Arbres fruitiers :

- Pommier
- Abricotier
- Poirier
- Prunier
- Figuier

Arbustes adaptés aux petits espaces :

- Noisetier
- Framboisier (x2)

- J'accepte** que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées pour le traitement de la demande ci-dessus.
- Je refuse** que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées pour le traitement de la demande ci-dessus

PIECES A FOURNIR

Dans tous les cas le présent certificat complété, daté et signé.

Si vous êtes propriétaire :

- Justificatif de propriété
- Photocopie de la pièce d'identité

Si vous êtes locataire :

- Autorisation de plantation du propriétaire
- Justificatif de propriété du propriétaire
- Justificatif de domicile du locataire
- Photocopie de la pièce d'identité

Fait le :
Signature

A :

Les informations recueillies par le biais de ce formulaire sont enregistrées et nous permettent d'établir votre certificat d'engagement nécessaire à l'acquisition d'un arbre ou arbuste. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées sont conservées sur support numérique conformément à nos obligations en matière de durées de conservation et transmises aux agents de la commune en charge du Développement Durable pour traiter votre demande.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement et d'effacement. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés modifiée ainsi que du RGPD, veuillez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) à rgpd@ville-givors.fr